

Comité Syndical du 06-05-2015 Délibération N°01

Date de la convocation : le 27 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes. J. Abadie, M-P. Baron H. Castells, F. Layre-Cassou, S. Mouret, R. Toson
Ms. J-L. Anglade, C. Baa-Puyoulet, P. Baubay, M. Begorre, P. Bornuat, R. Carmouze, C.
Cazanave, P. Chaize, D. Daumas, M. De-la-Conception, H. Devic, L. Dintrans, P. Dumaine,
F. Lacaze, P. Lacoume, J-P. Laran, J-B. Larzabal, C. Lesgards, A. Luquet, M. Mallard, R.
Mediamole, G. Poeydomenge, A. Recurt, D. Rivière, J-L. Rumeau, B. Sanchez.

Excusés : Mme. A. Cuq, C. Marienval, M-J. Moulet. Ms. C. Bourbon, R. Dethou, J. Kusminski,
F. Lafon-Puyo, T. Lecompte, M. Millet, C. Paul, E. Pourchier.

Procuration : M. G. Dayde à M. R. Médiamole.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

**Objet : adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer
les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Exposé des motifs :

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, le SMTD 65 ne pourra plus bénéficier des tarifs règlementés pour la fourniture d'électricité sur ses différents sites.

Il devient donc nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture d'électricité.

Au regard de la technicité demandée pour ce type de marché et suite à la proposition d'intégration du groupement de commande entre le SDE, le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, Monsieur le Président propose d'intégrer ce groupement et donne lecture de la convention proposée.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention constitutive du groupement de commandes d'Énergie des Hautes-Pyrénées, ci-jointe en annexe,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

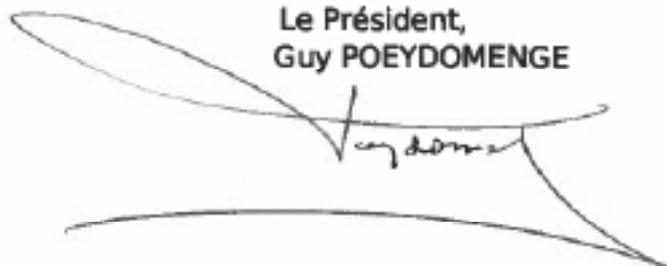
Article 1^{er} : d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, annexée à la présente délibération ;

Article 2^{ème} : d'autoriser l'adhésion du SMTD 65 au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergie, et plus particulièrement d'électricité, pour les 2 premières années ;

Article 3^{ème} : d'autoriser le Président ou son représentant à accepter la convention de groupement qui sera visée et retournée au SDE65, coordonnateur du groupement, et à signer tous les documents utiles ou afférents à cette adhésion ;

Article 4^{ème} : d'autoriser le représentant du coordonnateur à engager les procédures administratives et à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du SMTD 65

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Comité Syndical du 06-05-2015 Délibération N°02

Date de la convocation : le 27 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes. J. Abadie, M-P. Baron H. Castells, F. Layre-Cassou, S. Mouret, R. Toson
Ms. J-L. Anglade, C. Baa-Puyoulet, P. Baubay, M. Begorre, P. Bornuat, R. Carmouze, C.
Cazanave, P. Chaize, D. Daumas, M. De-la-Conception, H. Devic, L. Dintrans, P. Dumaine,
F. Lacaze, P. Lacoume, J-P. Laran, J-B. Larzabal, C. Lesgards, A. Luquet, M. Mallard, R.
Mediamole, G. Poeydomenge, A. Recurt, D. Rivière, J-L. Rumeau, B. Sanchez.

Excusés : Mme. A. Cuq, C. Marienval, M-J. Moulet. Ms. C. Bourbon, R. Dethou, J. Kusminski,
F. Lafon-Puyo, T. Lecompte, M. Millet, C. Paul, E. Pourchier.

Procuration : M. G. Dayde à M. R. Médiamole.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : autorisation signature bail bureaux mis à disposition par le SPECTOM sur le pôle environnemental de Capvern

Exposé des motifs :

Monsieur le Président rappelle que depuis avril 2014, le SMTD 65 occupe, dans les locaux administratifs du SPECTOM sur le pôle environnemental de Capvern, 4 bureaux pour ses services.

Afin d'officialiser cette location, et à la demande des élus du SPECTOM du Plateau de Lannemezan, un bail civil rédigé par l'office notarial de Maître Mournet, notaire à Lannemezan, est proposé par le SPECTOM du Plateau de Lannemezan.

Ce bail prévoit la location des 4 bureaux occupés à ce jour ainsi que l'accès aux commodités pour une durée de 12 ans et moyennant un montant annuel de 21 096 € révisable annuellement selon la variation de l'indice des coûts de la construction publié à l'INSEE.

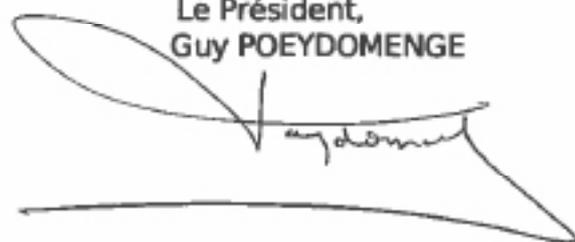
Le Comité Syndical,
- Vu le projet de bail
Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'accepter les termes du bail proposé par le SMECTOM du Plateau de Lannemezan,

Article 2^{ème} : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Président Mme Joëlle Abadie, à signer le bail tel que proposé.

Le Président,
Guy POEYDOMENGE



Comité Syndical du 06-05-2015 Délibération N°03

Date de la convocation : le 27 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes. J. Abadie, M-P. Baron H. Castells, F. Layre-Cassou, S. Mouret, R. Toson
Ms. J-L. Anglade, C. Baa-Puyoulet, P. Baubay, M. Begorre, P. Bornuat, R. Carmouze, C.
Cazanave, P. Chaize, D. Daumas, M. De-la-Conception, H. Devic, L. Dintrans, P. Dumaine,
F. Lacaze, P. Lacoume, J-P. Laran, J-B. Larzabal, C. Lesgards, A. Luquet, M. Mallard, R.
Mediamole, G. Poeydomenge, A. Recurt, D. Rivière, J-L. Rumeau, B. Sanchez.

Excusés : Mme. A. Cuq, C. Marienval, M-J. Moulet. Ms. C. Bourbon, R. Dethou, J. Kusminski,
F. Lafon-Puyo, T. Lecompte, M. Millet, C. Paul, E. Pourchier.

Procuration : M. G. Dayde à M. R. Médiamole.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : création et fermeture de poste

Exposé des motifs :

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'évolution des carrières des agents, et suite à l'avis favorable des Commission Administratives Paritaires de catégorie B & C, il convient de :

- De créer :
 - o Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe pour l'encadrement du pôle environnemental de Capvern
 - o Un poste d'adjoint administratif principal de 2nd classe pour le service Administration Comptabilité
- De procéder à la fermeture
 - o D'un poste de technicien principal de 2nd classe.
 - o D'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Monsieur le Président précise que ces avancements de grade ont fait l'objet d'une intégration au BP 2015 et que le Comité Technique nouvellement installé sera consulté lors de sa prochaine réunion courant mai.

Le Comité Syndical,

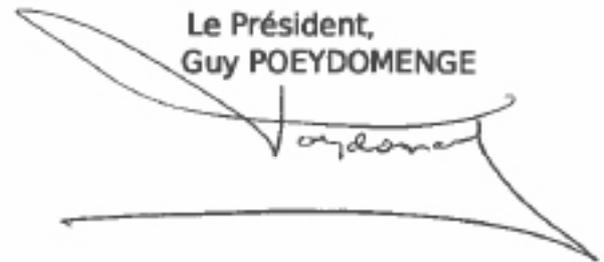
- Vu le BP 2015
 - Vu le tableau des effectifs
 - Vu les avis des commissions administratives paritaires
- Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'autoriser la création et la fermeture des postes tels que définis ci-dessus en cas d'avis favorable du comité technique,

Article 2^{ème} : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Président Mme Joëlle Abadie, à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Comité Syndical du 06-05-2015 Délibération N°04

Date de la convocation : le 27 avril 2015
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes. J. Abadie, M-P. Baron H. Castells, F. Layre-Cassou, S. Mouret, R. Toson
Ms. J-L. Anglade, C. Baa-Puyoulet, P. Baubay, M. Begorre, P. Bornuat, R. Carmouze, C.
Cazanave, P. Chaize, D. Daumas, M. De-la-Conception, H. Devic, L. Dintrans, P. Dumaine,
F. Lacaze, P. Lacoume, J-P. Laran, J-B. Larzabal, C. Lesgards, A. Luquet, M. Mallard, R.
Mediamole, G. Poeydomenge, A. Recurt, D. Rivière, J-L. Rumeau, B. Sanchez.

Excusés : Mme. A. Cuq, C. Marienval, M-j. Moulet. Ms. C. Bourbon, R. Dethou, J. Kusminski,
F. Lafon-Puyo, T. Lecompte, M. Millet, C. Paul, E. Pourchier.

Procuration : M. G. Dayde à M. R. Médiamole.

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 00
Abstention : 00

Objet : autorisation de signature du marché de fourniture d'un broyeur rapide pour déchets verts

Exposé des motifs :

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'exercice de sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés, le SMTD 65 gère 2 aires de compostage traitant un peu plus de 5 000 t/an ainsi que le broyage et le compostage de plus de 10 000 t via des prestataires privés.

Afin de pouvoir réaliser le broyage sur ses aires de compostage (Capvern et lourdes) et de broyage (Argelès-Gazost, Vic-en-Bigorre, Bagnères-de-Bigorre) le SMTD 65 possède un broyeur rapide qu'il convient de renouveler.

A ce titre, un appel d'offre européen a été lancé pour la fourniture d'un tel outil et pour lequel la Commission d'Appel d'Offre réunie le 20 avril a décidé une attribution à la société Hantsch pour la fourniture d'un broyeur Williband de type MZA 3400.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer le marché d'attribution

Le Comité Syndical,

- Vu le procès-verbal de la CAO du 20 avril 2015

- Vu le BP 2015

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'autoriser le Président à signer le marché de fourniture d'un broyeur rapide pour déchets verts à la société Hantsch sur la base d'un broyeur de marque Williband, type MZA 3400,

Article 2^{ème} : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Président Mme Joëlle Abadie, à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**

